

Un pass bientôt disponible pour se mettre au sport ! Objectif : relancer l'activité sportive et soutenir les clubs

Publié le 20/10/2021

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un projet d'arrêté concrétisant le « pass sport ». 20.000 chèques d'une valeur de 30 euros seront prochainement mis à disposition des francophones qui souhaitent (re)découvrir une activité sportive. Pour rappel, un budget de 600.000 euros avait été dégagé lors de l'ajustement budgétaire d'avril dernier afin de pouvoir concrétiser cette mesure.

La Ministre des Sports, Valérie GLATIGNY : « On sait combien la pandémie a affecté les clubs et la pratique sportive. Nous avons d'ailleurs pris une série de mesures pour les aider à traverser cette crise et veillé, chaque fois que la situation sanitaire le permettait, à autoriser la pratique d'une activité sportive. Alors que celle-ci a pu progressivement reprendre ces derniers mois, nous souhaitons soutenir les clubs tout en incitant davantage de francophones à commencer ou reprendre une activité sportive. Ce « pass sport » permettra à 20.000 personnes non-inscrites dans un club sportif de tester une discipline dans le club de leur choix. »

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte près de 7.000 clubs et 250 centres sportifs ainsi que 70 fédérations reconnues. Ces quelques 7.000 clubs ont, comme beaucoup d'autres secteurs, été impactés par les mesures sanitaires prises suite à la pandémie de COVID19. Beaucoup d'entre-eux ont perdu des membres. Or, les cotisations représentent pas moins de 42,4% des recettes des clubs de sport amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le « pass sport » vise à la fois à augmenter le nombre d'affiliés des clubs tout en permettant à ceux-ci de retrouver du souffle.

20.000 chèques d'une valeur de 30€ seront émis, soit un budget total de 600.000 euros. Ils sont destinés aux 70 fédérations sportives reconnues de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque fédération recevra forfaitairement 164 pass. Ce nombre sera ensuite augmenté au prorata du nombre de membres perdus par chaque fédération. Concrètement, plus la fédération aura perdu une part importante de membres, plus elle recevra de pass. Au total, ce sont donc 20.000 nouveaux inscrits qui pourront en bénéficier. L'initiative vise en priorité des personnes qui n'ont jusqu'ici jamais été membre d'un club. Ils bénéficieront ainsi d'une réduction de 30 euros sur leur affiliation, sans que cela n'affecte la trésorerie du club. Les personnes qui se sont désaffiliées pendant la crise sanitaire et la fermeture des installations sportives en 2020 pourront aussi en bénéficier.

Les personnes répondant à ce profil et inscrites à partir du 15 octobre 2021 pourront prétendre à ce pass dans les limites du nombre de pass disponibles. Cela permettra d'amplifier les rentrées des clubs sportifs, qui ont pu bénéficier de la reprise progressive des inscriptions au cours du mois de septembre, qui marque la reprise des activités dans de nombreux sports.